

A 2 Z

SAS

Au capital de mille euros (1.000 €)

Siège social : 7 place Georges Brassens 60800 Crépy En Valois

N° SIREN : 922 809 199 RCS de Compiègne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 03 octobre à 11 heures.

Les associés de la société **A 2 Z** société par action simplifiée au capital de **1000 euros**, immatriculée au **RCS** de Compiègne sous le numéro **922 809 199**, se sont réunis au **7 place Georges Brassens 60800 Crépy En Valois**, en assemblée extraordinaire sur la convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par **Madame Neelvili PANDERENGGAN épouse AMIRTHANATHAN** président de la société **A 2 Z**.

ACTIONNAIRES PRESENTS:

Madame Neelvili PANDERENGGAN épouse AMIRTHANATHAN
Monsieur Ronald AMIRTHANATHAN

ORDRE DU JOUR :

- Modification de l'objet social
- Modification des statuts

RESOLUTION :

Première Résolution – Modification de l'objet social

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 octobre 2025, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit :

Alimentation générale, superette, exotique, boisson alcoolisée, relais colis, transfert d'argent, import-export.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution – Modification des statuts

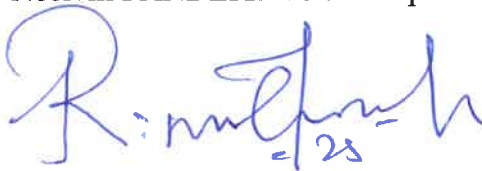
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 octobre 2025 il a été décidé de modifier les statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Crépy en Valois,

Le 03 octobre 2025

Madame Neelvili PANDERENGGAN épouse AMIRTHANATHAN



Monsieur Ronald AMIRTHANATHAN

